

Enregistré au Rectorat d'Académie
de Nantes N° 044 2488 R
Agréé par le Ministère de la Santé

Le titre délivré par IdHEO est enregistré au Répertoire
National des Certifications Professionnelles (RNCP) au
niveau 7 (JO du 14/02/2020)

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 52 44 07404 44 auprès
du Préfet de région Pays de la Loire

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Nom.....

Prénoms

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nationalité

Adresse

Code postal.....Ville

Coordonnées électroniques (e-mail)

Coordonnées téléphoniques Fixe.....Portable

CONNAISSANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Quel a été l'élément prépondérant qui vous a fait connaître IdHEO ? (Cochez une seule case)

Internet

Salon

Proches

Journées Portes Ouvertes

Enregistré au Rectorat d'Académie
de Nantes N° 044 2488 R
Agréé par le Ministère de la Santé

Le titre délivré par IdHEO est enregistré au Répertoire
National des Certifications Professionnelles (RNCP) au
niveau 7 (JO du 14/02/2020)

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 52 44 07404 44 auprès
du Préfet de région Pays de la Loire

FORMATION EN COURS

(Cochez la case correspondante)

Terminale – Spécialités (à préciser)

Enseignement Supérieur (précisez votre parcours) :

Parcours LAS

Parcours PASS

Parcours STAPS

Parcours Sciences

Parcours Autres (à préciser) :

Reconversion professionnelle (à préciser) :

Pour les diplômés du baccalauréat :

Année d'obtention du baccalauréat :

Mention : Sans mention Assez Bien Bien Très Bien

Spécialités du Baccalauréat :

Enregistré au Rectorat d'Académie
de Nantes N° 044 2488 R
Agréé par le Ministère de la Santé

Le titre délivré par IdHEO est enregistré au Répertoire
National des Certifications Professionnelles (RNCP) au
niveau 7 (JO du 14/02/2020)

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 52 44 07404 44 auprès
du Préfet de région Pays de la Loire

CONDITIONS GÉNÉRALES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

I/ INSCRIPTION

A – Période d'inscription

Les formulaires d'inscription à la sélection pourront être retirés à IdHEO, téléchargés depuis le site internet d'IdHEO, ou adressés par courrier aux candidats sur simple demande **à partir du 1^{er} octobre**.

Le dossier complet devra être déposé **dans les meilleurs délais** et au plus tard le 31 mai.

B – Sélection et admission.

Après réception du dossier d'admissibilité et des pièces demandées, IdHEO NANTES accusera réception du dossier et proposera, en cas d'admissibilité, un rendez-vous d'entretien d'admission.

II/ NOTIFICATION DES RESULTATS

NOTIFICATION DES RESULTATS DE LA SÉLECTION.

Les résultats définitifs de la sélection sont notifiés à chaque candidat par courrier électronique ou postal.

1^{er} cas, l'étudiant est en liste principale :

Le dossier d'inscription accompagné du contrat de scolarité lui est adressé par l'établissement.

Le contrat de scolarité, dûment signé accompagné des pièces annexes listées dans les conditions générales et du versement d'un acompte égal à 20% du montant annuel de la scolarité, devra être adressé à l'établissement dans les 7 jours calendaires suivant la réception du courrier informant le candidat de sa réussite à la sélection (le cachet de la poste faisant foi).

Toute inscription incomplète ou tardive sera refusée.

2^e cas, l'étudiant en liste d'attente :

S'il maintient sa demande d'inscription dans l'établissement, un contrat de scolarité lui sera adressé dès qu'une place aura pu lui être libérée. Dans ce cas, s'il accepte son admission, le contrat de scolarité, dûment signé accompagné des pièces annexes listées dans les conditions générales et du versement d'un acompte égal à 20% du montant annuel de la scolarité, devra être adressé à l'établissement dans les 7 jours calendaires suivant la réception du courrier informant le candidat de sa réussite à la sélection (le cachet de la poste faisant foi).

Si l'étudiant n'accède pas en liste principale, il sera informé du refus de son admission à l'issue des sélections.

Toute inscription incomplète ou tardive sera refusée.

3^e cas, le candidat est refusé :

Il est informé par écrit de la décision de refus d'admission.

III/ ANNULATION D'INSCRIPTION AUX SELECTIONS

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours calendaires après envoi de son dossier d'inscription aux sélections pour l'annuler, le cachet de la poste faisant foi. Cette annulation devra être parvenue à l'établissement par courrier recommandé avec accusé réception.

L'annulation d'inscription aux épreuves de sélection donnera lieu au remboursement des frais de dossier à la condition que celle-ci intervienne dans les délais et conditions cités ci-dessus.

Stéphane NIEL
Directeur



Signature, précédée de « Lu et approuvé »
Le candidat

Signature, précédée de « Lu et approuvé »
Le responsable financier

Enregistré au Rectorat d'Académie
de Nantes N° 044 2488 R
Agréé par le Ministère de la Santé

Le titre délivré par IdHEO est enregistré au Répertoire
National des Certifications Professionnelles (RNCP) au
niveau 7 (JO du 14/02/2020)

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 52 44 07404 44 auprès
du Préfet de région Pays de la Loire

Éléments à joindre impérativement au Formulaire d'admissibilité

- Formulaire d'inscription à la sélection dûment complété et signé au verso **par le candidat et le Responsable financier**
- Copie de la carte d'identité en cours de validité (recto/verso),
- Copie du Baccalauréat (pour les post-bac) ou du titre admis en équivalence,
- Certificat de scolarité (pour les candidats de terminale ou en année supérieure), Attestation de travail le cas échéant,
- Bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale (et d'années supérieures en complément pour les candidats concernés),
- Lettre de motivation manuscrite,
- Curriculum Vitae,
- Frais d'inscription au dossier d'admissibilité de 70 euros : chèque à l'ordre d'IdHEO Nantes.

Formulaire d'inscription à la sélection en ligne ou à renvoyer par courrier à :

**IdHEO Nantes – Service Sélection-Admission
15 Bd Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - Bâtiment F
44800 Saint-Herblain**